

Le SNPDEN rencontre

Le SNPDEN rencontre Jean-Luc Mélenchon,
ministre délégué à l'enseignement professionnel le 7 décembre

Marcel JACQUEMARD

Étaient présents pour le SNPDEN :

Jean-Jacques Romero,
Philippe Guittet,
Roland Guilley,
Marcel Jacquemard.
avec le ministre
J-Luc Mélenchon,
Daniel Assouline.

JL. Mélenchon recevait le SNPDEN à une période où la presse titrait sur les abandons de scolarité par des élèves qui ont trouvé du travail. Pas étonnant que le ministre considère que les questions relatives aux flux des élèves soient actuellement essentielles. "Il faut que les élèves restent à l'école" d'où les propositions impulsées, affirmées comme des revendica-

tions du ministre : l'entretien de carrière à 15 ans, soit un an avant la fin de la scolarité obligatoire, le souci de mettre en place des voies professionnelles complètes par l'ouverture de sections de bac pro systématiquement après le BEP, le maintien en lycée professionnel de classes de niveau 3^e et enfin la féminisation de l'enseignement professionnel industriel, là où il reste des places libres.

Une autre initiative du ministre de l'enseignement professionnel a pour objectif d'assurer lisibilité, émulation et fluidité. Il s'agit du lycée des métiers regroupant sous un même toit autour d'une famille de métiers les voies tech-

niques et professionnelles, les sections BTS, la formation continue, le CFA public, la licence professionnelle et la validations des acquis professionnels. Pas de formations générales dans les lycées des métiers car alors, pour le ministre, dans ce cas le professionnel devient la variable d'ajustement. Notons que l'on est bien loin de notre vision du lycée, structure polymorphe.

Revenant sur la question des flux, J.J. Romero indique au ministre que le conseiller d'orientation n'a aucun rapport fonctionnel avec l'établissement. L'orientation positive vers les LP passe par la construction d'une politique d'orientation ce qui

implique un conseiller d'orientation présent et membre de l'équipe éducative.

J.J. Romero évoque le dossier EREA/SEGPA, la nécessaire évolution de l'EREA vers les LEA, mais où rien ne bouge depuis 1992, le souhait du SNPDEN de participer aux tables rondes sur l'enseignement adapté : les personnels de direction sont concernés par le service des enseignants, la nécessaire intégration des SEGPA dans les collèges, tout en leur conservant leur spécificité. Le ministre insiste sur la vocation professionnalisante des SEGPA, mais dit-il, il ne saurait y avoir de diplômes professionnels sociaux.

Rencontre avec Laurent Wirth,
Inspecteur Général d'histoire géographique, rejoint par J. Pierre Vilain

Catherine GUERRAND

À la demande de M. Laurent Wirth, le SNPDEN a été convié à exprimer son analyse sur le collège, et la vision qu'il peut avoir sur les "remèdes" à y apporter.

Philippe Tournier rappelle le projet pédagogique du SNPDEN, paru dans le numéro spécial, d'octobre 1997, dans lequel figure notre attachement au collège unique, sans filières, dans lequel chaque élève trouverait la place qui lui revient.

Intégrée dans le collège, la SEGPA doit garder sa spécificité, avec des enseignants spécialement formés pour la prise en charge des élèves qui en relèvent.

Que constatons nous actuellement ?

Nous gérons un collège unique, dans des locaux

uniques, mais avec des élèves différents.

Les objectifs nationaux sont ambitieux, les programmes déclinent ce que tout élève doit absorber sans tenir compte de son rythme d'apprentissage. Le redoublement, souvent, ne résout rien, l'élève passe, accumulant les difficultés, car il n'y a pas de solution intermédiaire. Il convient donc de redéfinir les ambitions du collège.

Actuellement, tous les dispositifs de remise à niveau (remédiation, consolidation, soutien...) montrent leur limite. En effet, ils peuvent avoir une certaine efficacité sur les populations intermédiaires, mais ils laissent au bord du chemin les élèves qui entrent au collège en grande difficulté scolaire : l'échec ne se résorbe pas, mais bien au contraire, il augmente, entraînant dans

son sillage une inappétence scolaire qui se traduit souvent par des comportements difficiles à gérer, (absentéisme, incivilités...)

Ce constat nous conduit à réaffirmer qu'une réelle diversification de l'enseignement doit se mettre en place, inscrite dans le projet d'établissement.

Cette diversification ne pourra être réalisée que si, et seulement si, les prérequis nécessaires au collège ont été atteints à l'école primaire ; cela sous-entend qu'il devient urgent de définir une culture de base. Une plus grande cohérence entre les objectifs et les compétences de l'école primaire et du collège doit être recherchée.

Par ailleurs, il apparaît que la scolarité au collège ne semble pas avoir de sens pour de nombreux collégiens, pour

leurs parents voire même pour certains enseignants.

Le collège manque de symboles.

La définition de la scolarité en année, augmente le manque de sens. Structures, cycles ne changent pas la problématique du sens, car il n'y a pas de réelle évaluation des acquis de l'élève.

Exemple : le brevet n'atteste ni les compétences, ni les acquis de l'élève.

Il faut redéfinir les objectifs du collège. Il doit certifier une culture commune de base, tout en offrant la possibilité à ceux qui peuvent plus, de faire plus et de certifier aussi leurs acquis.

Actuellement le projet d'établissement n'est guère autre chose que la gestion locale de la contrainte, il laisse très peu place à la réalité.

Rencontre avec Philippe Joutard, chargé de mission sur le collège

C. G.

Nous avons demandé à être reçus pour exposer la réflexion du SNPDEN sur le collège.

Comme il l'avait fait dans l'audience précédente, Philippe Tournier a exposé les analyses et les textes de 1997 "le collège doit accueillir tous les élèves selon des modalités différenciées".

La SEGPA doit garder son caractère d'enseignement spécialisé, car elle accueille des élèves qui ont besoin de bénéficier, à un temps T, d'un enseignement adapté.

Les élèves doivent trouver du sens au collège, ce qui n'est plus forcément le cas pour un grand nombre d'entre eux. Les programmes sont de plus en plus ambitieux, souvent très abstraits ce qui ne correspond pas forcément à la forme d'apprentissage développée par l'élève. (exemple: les programmes de technologie).

Pour garantir la certification d'un minimum de base, il est nécessaire que les liens avec l'école élémentaire soient renforcés; d'autre part, pour éviter le "décrochage" de certains élèves, il devient nécessaire de pouvoir gérer en toute légalité le "cas par cas", avec un système plus souple qui permette à certains jeunes de retrouver le "sens" de l'école, sans pour autant créer des classes ghettos, ou des filières, mais en établissant un partenariat soit avec des LP, quand c'est possible, soit avec le milieu professionnel.

Un faible pourcentage d'élèves ne relevant pas de structure adaptée pose parfois problème, ce sont la plupart du temps de "jeunes caractériels", ils ont, bien souvent une histoire personnelle difficile, ils rejettent l'école et les adultes. Nous sommes démunis face à leur détresse, car nous n'avons pas les compétences pour gérer ces cas, ni le personnel susceptible de les prendre en charge. Après nous avoir entendus la crainte de M. Joutard est que cette vision du collège puisse

laisser croire à l'opinion publique que l'on veuille aller vers un collège au rabais, en baissant le niveau d'exigences. Nous avons rappelé que le rythme d'apprentissage des élèves était différent pour chacun, qu'ils devaient tous trouver au collège la possibilité d'apprendre selon leur capacité, la certification permettant aussi de mieux préparer une orientation positive en fonction des compétences et des acquis de chacun.

Nous avons souligné que la certification des savoirs élémentaires, était nationale, par conséquent, l'horaire de base de la structure devait être identique sur le territoire national.

Les moyens :

L'État doit garantir des horaires fixes, par structures (abandon des fourchettes), augmentés d'environ 10 % voire plus, pour que l'établissement puisse prendre en charge les problèmes locaux.

A cette dotation nationale s'ajouteraient des moyens académiques ou départementaux alloués sur une base contractuelle (REP,...) permettant de les identifier.

Tout ceci implique qu'une réelle culture de l'évaluation soit développée, que le projet d'établissement soit véritablement un projet basé sur l'analyse des indicateurs locaux, contractualisés lors de la répartition des moyens.



page 11

SRM

1/4 page de publicité